

**ARRÊTÉ DEP-2026-551 PORTANT NOMINATION DU JURY
DU CERTIFICAT DE SPÉCIALISATION DE NIVEAU 4 ACCUEIL RÉCEPTION**

La directrice du service interacadémique des examens et concours :

Vu les articles D 222-31 à D 222-33, D 337-158 du code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 31 mars 2008 portant création du certificat de spécialisation de niveau 4 accueil réception ;

Vu l'arrêté rectoral conjoint DEP-2026-1001 nommant les présidents de jurys des certificats de spécialisation de niveau 4 ;

- ARRÊTE -

Article 1 : Le jury d'admission du certificat de spécialisation de niveau 4 accueil réception pour la session 2026 dans les académies de Paris, Créteil et Versailles est ainsi constitué :

Président :

Monsieur Francis SELLAM, inspecteur de l'Éducation nationale

Vice-président :

Monsieur Pascal ROGER

Enseignants :

Madame Tracy ZOMBORI

Monsieur Laurent FERREZ

Madame Annabelle LUYCKX

Monsieur Nicolas FILLIERE

Monsieur Yves VIGUIER

Monsieur Christian MALFROY-CAMINE

Professionnels :

Madame Françoise NAMA

Monsieur Frédéric Williams LACOUR

Madame Gulan ALTUNAY

Monsieur Thomas ALNASSER

Monsieur Farid BEN AYAD

Madame Meylin BARD

Article 2 : La secrétaire générale du service interacadémique des examens et concours est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arcueil, le 05 juin 2026.

La directrice du service interacadémique
des examens et concours

Aurore COLLET

ARRÊTÉ DEP-2026-567 PORTANT NOMINATION DU JURY
DU CERTIFICAT DE SPÉCIALISATION DE NIVEAU 4
SERVICES NUMÉRIQUES AUX ORGANISATIONS

La directrice du service interacadémique des examens et concours :

Vu les articles D 222-31 à D 222-33, D 337-158 du code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2020 portant création du certificat de spécialisation services numériques aux organisations ;

Vu l'arrêté rectoral conjoint DEP-2026-1001 nommant les présidents de jurys des certificats de spécialisation de niveau 4 ;

- ARRÊTE -

Article 1 : Le jury d'admission du certificat de spécialisation de niveau 4 services numériques aux organisations pour la session 2026 est ainsi constitué :

Présidente :

Madame Mylène SUVELOR, inspectrice de l'Éducation nationale

Vice-président :

Monsieur Chakib EL AMRANI, professionnel

Enseignants :

Madame Anne-Sophie CLAVIER

Monsieur Charles MINSELEBE

Madame Marianne HARARI

Monsieur Florent VUITTENEZ

Professionnels :

Monsieur Chakib EL AMRANI

Monsieur Roger PANTEL

Madame Emmanuelle FINOLL

Madame Dominique SAGNOT

Article 2 : La secrétaire générale du service interacadémique des examens et concours est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arcueil, le 05 juin 2026.

La directrice du service interacadémique
des examens et concours

Aurore COLLET